

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
tenue le jeudi 1<sup>er</sup> août 2024, à 9 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue  
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

**Sont présents :**

**M<sup>MES</sup>** Isabelle Giasson directrice générale et greffière-trésorière  
Cécile Roussel représentante suppléante de Pointe-Lebel

**ET**

**MM.** Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité  
Michel Desbiens représentant de Baie-Comeau  
Victor Hamel représentant de Franquelin  
Raymond Lavoie représentant de Ragueneau  
Christian Malouin représentant de Chute-aux-Outardes

**Sont absents :**

Guy Côté représentant de Godbout  
Michelle Martin représentante de Pointe-Lebel  
Julien Normand président et représentant de Pointe-aux-Outardes

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 Préliminaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2.0 Décisions**

Administration

- 2.1 Décompte progressif n° 3 – Aménagement de la plateforme de compostage

**3.0 Fermeture de l'assemblée**

## PROCÈS-VERBAL

### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 Ouverture de la séance

Le vice-président et représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 9 h. Une minute de silence est observée à la mémoire de la représentante de Pointe-Lebel, Michelle Martin, décédée le 30 juillet dernier.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-69

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**Approuvé séance tenante.**

### 2.0 DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION

Rés. 2024-70

#### 2.1 Décompte progressif n° 3 – Aménagement de la plateforme de compostage

**Attendu que** FNX Innov a procédé à l'analyse du décompte progressif n° 3;

**Attendu que** FNX Innov recommande de procéder au paiement selon le certificat de paiement n° 3 émis le 31 juillet 2024.

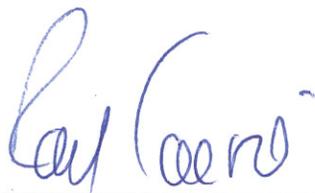
Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à effectuer le paiement du décompte progressif portant le n° 3, au montant de 281 044,99 \$, à l'entreprise Location Excavation RSMF Inc., incluant les taxes applicables.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2024-71

### 3.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

La représentante suppléante de la Municipalité de Pointe-Lebel, Cécile Roussel, propose la levée de l'assemblée. Il est 9 h 05.



Raymond Lavoie  
Vice-président



Isabelle Giasson, directrice générale  
et greffière-trésorière